



Madame, Monsieur,

Le budget 2012 vient d'être voté.

Les investissements prévus, en particulier pour l'école, sont importants mais plusieurs projets sont liés à ces travaux.

Vous le savez sans doute, l'Accueil de Loisirs des enfants à l'espace Ti Lokorn, grâce à son succès, est devenu trop petit pour les recevoir tous confortablement.

Dès la fin des travaux à l'école Anne de Bretagne, l'école Yves Tanguy deviendra ce lieu mieux adapté et déjà partiellement équipé pour l'Accueil de Loisirs.

A terme, cela doit permettre aussi de donner une autre dimension à Ti Lokorn en permettant d'y organiser repas de famille ou autres dans de bonnes conditions.

Le niveau d'endettement de la commune reste, malgré tous ces projets, tout à fait raisonnable.

Par contre, à mon grand regret, il nous faut faire des choix et le poids des travaux de l'école ne nous permettra pas dans l'immédiat de réaliser tout ce qui est prévu pour l'embellissement du centre.

C'est cependant un projet qui n'est pas oublié et déjà une étude a été demandée à un architecte urbaniste.

Vous y serez associés bien entendu.

Bien cordialement.

Itron, aotrou,

Emaomp o paouez votiñ ar budjed evit 2012.

Kalz a argant emaoamp e-sell da lakaat e-barzh al labourioù, da gentañ-penn evit ar re a sell ouzh ar skol, met meur a raktres a zo liammet gant al labourioù-se.

Gouzout a rit kement-mañ sur a-walc'h : re vihan eo deuet an Degemer Dudi evit ar vugale da vezañ er greizenn Ti Lokorn evit reiñ un degemer a-feson d'an holl vugale, kement a verzh evel ma ra.

Kerkent ma vo echu al labourioù er skol Anna Vreizh e teuio ar skol Yves Tanguy da vezañ al lec'h a-zoare, hag ostilhet tamm-pe-damm dija, evit staliañ an Degemer Dudi.

A-benn nebeud amzer e c'hallimp aozañ predoù familh pe diduamantoù all en un doare aes ha brav e Ti Lokorn, a vo tapet ul lañs nevez gantañ neuze.

Daoust da dout ar raktresoù-se n'emañ ket ar gumun dindan dle betek re. Ar pezh zo e rankomp ober dibaboù, ha despet am eus gant se siwazh, hag abalamour d'al labourioù er skol ne vimp ket evit ober diouzhtu kement tra e oamp e-sell d'ober evit kaeraat kreiz-kêr.

N'eo ket ankouaet ar raktres-se ganeomp avat ha goulennet zo bet dija digant un tisavour-kêraozour sevel ur studiadenn ; lakaet e vioc'h da gemer perzh en afer-se evel-just.

A-greiz kalon

Le maire Jean-Luc Engelmann



L'eau devient un sujet de préoccupation même dans notre région ! Il est demandé à chacun d'éviter tout gaspillage.

SOMMAIRE :

- Conseil municipal
- Etat-civil
- Urbanisme
- Divers
- Loisirs culture ...
- FIL DE LOcronan
- Pratique

COMITÉ DE RÉDACTION :

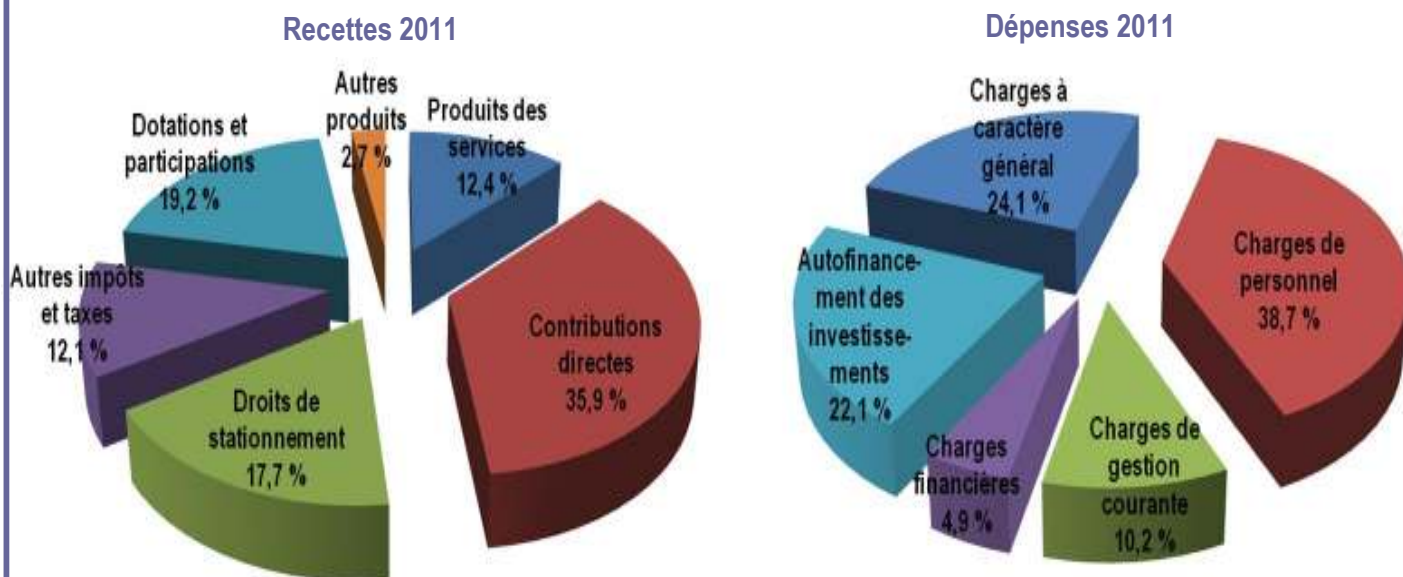
- Marguerite Nicolas
- Christelle Cariou
- Jean-Luc Engelmann
- Renée Ribeyre
- Jean-Ronan Lautrou

PRÉSENTS : J-L. Engelmann, Maire ; M. Nicolas, R. Ribeyre, adjointes au Maire ; A. Jouan, J-R. Lautrou, J-F. Legault, J-Y. Le Quéau, J-N. Louboutin, , A. Raison, S. Thibaut.

ABSENTS EXCUSÉS : Ch. Lecanu représenté par M. Nicolas, E.Pianezza représenté par J-L. Engelmann, P. Sauveur, J. Moullec.

LES COMPTES DE 2011

Le Bilan 2011 laisse apparaître : Un excédent de fonctionnement de 247 908,72 €, un excédent d'investissement de 71 169,42€ et un besoin de financement de 230 787,75 €.



Dépenses : Etude PLU, Etude Accessibilité : 12 055,68 € : reste à payer sur 2012 : 4 219,49 €.

Les achats importants d'un montant de 32 379.38 € (véhicule : 20 007.04 €, chaises et tables pour Kergué-nolé : 3 589.79 €, barnum : 3 137.11 €, mobilier scolaire : 834.81 €, guirlandes de Noël : 1 290.45 €, matériel vidéo hifi Ti Lokorn : micro 495 € et Lecteur DVD 72.12 €, déshumidificateur musée : 329 €, meuble bois musée : 543.99 €, débroussailleur : 670.68 €, panneaux routiers : 1 198.39 €).

Les équipements

Salle culturelle : Travaux électriques pour 715.21 €. Il reste 19 139.09 € qui seront utilisés pour les investissements 2012, **Voirie programme 2011** : 51 824.18 €, **éclairage public** : 8 098.00€ reste à réaliser 3 291.58€, **frais de remplacement de lanternes** : 8 098.00€, **travaux sur bâtiments communaux** : 11 917.27 € reste à réaliser 19 084.48 € réfection sanitaires (à la suite d'actes de vandalisme) : 4 365.40 €, **changement du boîtier alarme au musée** : 474.48 €, **thermostat chauffage du musée** : 547.77 € ; **Kergué-nolé : faux plafond (acoustique)** : 1 661.84 € et **éclairage** : 1 333.25 € ; **interventions sur toitures bâtiments communaux** : 2 009.28 €. **étude de mise aux normes des circuits électriques de l'église et de l'éclairage**, (provision de 57 209.06 €), **Ecole Anne de Bretagne** : 36 980.32 €, (Honoraires, contrôle bureau technique...) reste à réaliser 186 739.21 €, **enfouissement des réseaux** : 16 242.95 €, il reste à réaliser 24 957.05 €.

EAU :

Le budget « Eau » 2011 laisse apparaître :

✦ Un excédent de fonctionnement de 17 336,35 € et un besoin de financement en investissement de 20 143,51 €. Depuis le 1er janvier 2012, le service de l'eau est géré par QCO.

ALSH :

Le budget « ALSH » 2011 laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 23 749,41 €. Ce bilan très positif est obtenu du fait d'une fréquentation plus importante que prévue et aussi de la qualité des projets menés. Ces deux éléments conjugués ont permis d'obtenir des subventions CAF d'un montant total de : 40 593.00 €, supérieures au prévisionnel d'environ 20 000 €. **Le budget est adopté à l'unanimité.**

Réglementairement, le maire sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter l'affectation des résultats 2011 du budget « commune » comme suit : affectation de 230 787,75 € à la section d'investissement. Cette somme correspond au besoin de financement pour l'année ; 71 169,42 €, en excédent d'investissement et 17 120,97 € en excédent de Fonctionnement.

BUDGET ALSH : le résultat 2011, 23 749,41 € affecté au fonctionnement est voté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2011

les comptes de gestion du trésorier sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune, ***Le conseil les adopte à l'unanimité .***

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Le conseil municipal (10 pour, 2 abstentions), adopte les taux d'imposition 2012 ci-dessous

Les taxes	Taux 2012	Augmentation	Produit attendu 2012
Taxe d'habitation	13.83	2 %	152 960 €
Taxe foncière (bâti)	16.86	2 %	164 031 €
Taxe foncière (non bâti)	45.86	2 %	13 208 €
TOTAL			330 199 €

SUBVENTION BUDGET ALSH

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 38 865 € au budget ALSH 2012 (dont 35 365 € sont reversés au budget Commune) .

BUDGETS PRIMITIFS 2012

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET

Le conseil municipal :

- décide, par **11 voix pour et 1 contre**, la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « Le Clos du Névet ».
- donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'autorise à demander un numéro d'immatriculation auprès de l'INSEE.

BUDGET « ALSH »

La section de fonctionnement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 134 710,41 €. Le budget est adopté à l'unanimité.

BUDGET « COMMUNE »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 895 278,97 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 591 645,80 €.

En investissement, le budget s'équilibre à **591 645,80 €** et comporte, en dépenses, 289 688,63 € de nouveaux crédits concernant principalement : les frais d'étude et brevets (22 054,80 €), une provision pour achat de terrain 15 000 €, la voirie 55 000 €, l'éclairage public 8 000 €, la rénovation de l'école Anne de Bretagne 86 497€. L'autofinancement disponible pour cette opération est de 265 910 €. Pour le programme d'accessibilité (voirie et établissements recevant du public), il est prévu une provision de 10 000 € et pour l'embellissement du bourg :10 000 €

RECETTES

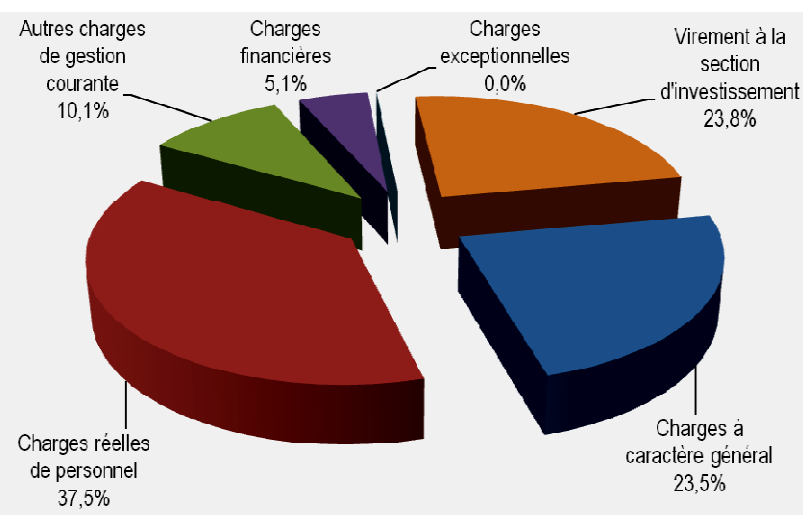
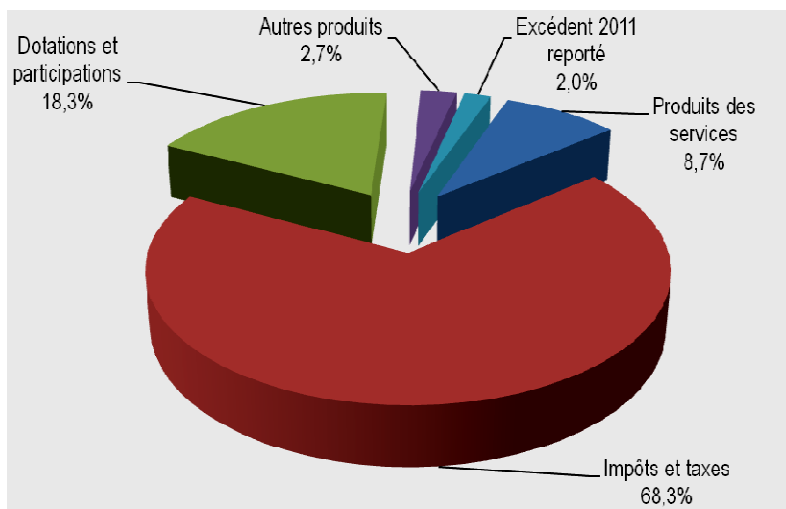
Produit des services :74 165,00 €

Impôts et taxes :584 467,00 €

Dotations et participations156 995,00 €

Autres produits :23 010,00 €

Excédent 2012 reporté 17 120,97 €



DÉPENSES

Charges à caractère général	189 050,00 €
Personnel	321 199,00 €
Gestion courante	86 210,45 €
Charges financières	43 517,39 €
Charges exceptionnelles	100,00 €
Virement à l'investissement	203 581,13 €

QUESTIONS DIVERSES

ECHANGE DE VOIRIE

M et Mme VENEZIANO se sont portés acquéreurs d'une partie du chemin longeant leur habitation au Creac'h, en échange des parcelles B633, B35 et B34p situées de l'autre côté du chemin (77 m² en tout).

La voie restera ouverte à la circulation publique. L'échange ne se fera qu'une fois l'aménagement de la voie de façon carrossable réalisé par Les acquéreurs. Tous les frais, seront à la charge du demandeur. Le Maire procédera aux formalités nécessaires et signera tous actes et pièces s'y rapportant.

Accord à l'unanimité

CONTRAT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

•de transformer, le contrat actuel (en CDD) de Christelle CARIOU, en CDI au 13 mars 2012 (Application de la loi N° 2012347 du 12/03/2012).

•de fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice de la grille des attachés territoriaux. L'agent bénéficiera en outre du régime indemnitaire de cette grille.

Le tableau des emplois, modifié pour tenir compte de ce nouveau contrat, **est approuvé à l'unanimité.**

INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le maire propose d'instaurer une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires réalisés par la coordinatrice culturelle. Cet agent est amené à effectuer des heures supplémentaires dans le cadre des manifestations culturelles (dimanches et jours fériés).

La prime est calculée à partir d'un coefficient pouvant varier de 0 à 8, appliqué à un montant mensuel qui est fonction du grade de l'agent (animateur territorial). Un arrêté individuel sera remis à l'agent indiquant le montant, le coefficient et les modalités de versement. Accord à l'unanimité.

INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRES POUR ELECTIONS

Cette indemnité concerne la rémunération des agents ne pouvant bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le maire propose selon le taux moyen défini par arrêté ministériel un montant 90,00 € brut par scrutin.

Accord à l'unanimité.

CONTRAT DE PRÉVOYANCE CDG29

Un décret invalide les contrats existants à compter du 1er janvier 2013. le Centre de gestion se charge de l'ensemble des démarches, pour une nouvelle convention qui prendrait effet **au 1^{er} janvier 2013.**

Les collectivités **conserveront l'entière liberté de signer ou pas la convention de participation** qui leur sera proposée. Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant signature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation concernant le risque prévoyance.

ADJOINT CHARGÉ DE REPRÉSENTER LA COLLECTIVITÉ DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Les acquisitions et ventes immobilières de la Commune de Locronan peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de vente, ce qui permet, pour des transactions simples, d'économiser les frais d'un acte notarié. Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier les dits actes, tel un notaire. Cependant, la Commune de Locronan étant également partie à l'acte, doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à désigner cet adjoint. Chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des **Domaines**, lorsque celui-ci est requis.

Marguerite NICOLAS, adjointe au maire, est désignée à cet effet.

PLAN D'AMÉNAGEMENT PATRIMONIAL

Le Plan d'Aménagement Patrimonial est un document de synthèse, qui présente un projet global, pour répondre aux exigences de la **charte de qualité des Petites Cités de Caractère de Bretagne**. Il planifie, sur plusieurs années, les aménagements patrimoniaux de la commune, en hiérarchisant des axes de travail, validés par le Conseil Municipal et les Services de la Région.

- ◆ **Intervention sur des édifices publics :** rénovation de l'école Anne de Bretagne en vue du transfert des élèves de l'école Yves Tanguy en 2013, démolition de l'ancien gerموir à pommes de terre, place du 19 mars 62 et construction d'une halle en bois, restauration du mur à l'arrière du musée.
- ◆ **Embellissement extérieur des immeubles et des rues :** création d'une « **charte qualité** » locale comportant un nuancier pour les enseignes et les huisseries dans le centre historique et expliquant les règles concernant les enseignes ; poursuite de l'enfouissement des réseaux.
- ◆ **Préservation du patrimoine religieux classé :** église Saint-Ronan et chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Elaboration d'un plan triennal de travaux d'entretien et de restauration de ces monuments.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

CCAS

Par convention passée avec le Conseil Général du Finistère le 24 Janvier 2005, le CCAS de la commune de Quimper anime une antenne du Centre Local d'Information et de Coordination territorial (C.L.I.C.) sur le **territoire de QCO.**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer une convention avec le CCAS de Quimper.

ÉTAT CIVIL

Naissances : le 21 mars, Yannis François; le 5 avril, Théodore Boutier--Pikula ; le 8 avril, Shana Mahamoudou.

Mariage : le 14 avril, Florence Cartron et Alain Cozic.

Décès : le 31 mars, Louis Chipon.

URBANISME

Permis de construire

SCI Napitoo – Mme Nadine Jain - 2 rue des Charrettes : accord le 5 avril 2012 pour la rénovation et la transformation d'une maison d'habitation en commerce.

Déclaration préalable

M. et Mme Jean-Louis Toujas, Venelle de Tresséol : pose d'une fenêtre de toit.

Le PLU un retard dû à un problème technique d'assainissement est en voie d'être résolu.

Mise en valeur et sauvegarde du patrimoine

C'est avec une grande satisfaction que nous voyons une toiture en ardoise sur ce bâtiment classé monument historique, tout n'est pas terminé mais c'est en bonne voie !

D'autres projets privés et publics sont en cours. Ils font actuellement l'objet d'un suivi par les services des Bâtiments de France et de la DRAC (Direction Régionale des Arts et de la Culture).



LA CHARTE QUALITÉ : le travail avance. Le cabinet en charge de sa réalisation doit prochainement nous présenter un nuancier qui devra être validé par services des bâtiments de France et très prochainement vous pourrez choisir une couleur d'enseigne ou de huisserie parmi 56 références. En attendant, les travaux concernés restent soumis à une déclaration préalable et à l'avis conforme de l'A.B.F.

Un franc succès auprès du public qui, après avoir salivé tout au long de cette leçon culinaire musicale, a eu la chance de pouvoir déguster la fameuse sauce à la tomate parfumée d'ail et de miel, que Léo tient de sa grand-mère !



DIVERS

LES VOIES PUBLIQUES ont été nommées pour permettre au « Service d'information géographique » de QCO d'établir des plans permettant de situer rapidement une personne demandant de l'aide (pompier, médecin...) et aussi faciliter le travail du facteur. Vous pouvez bien entendu conserver le nom de votre propriété, de votre maison, mais vous **indiquez obligatoirement le nom de voie qui vous a été communiqué**. Si cela vous paraît ne pas convenir, merci de contacter les services de la mairie. Un autre travail va consister à progressivement mettre en place une numérotation.

Les 13 et 14 mars une équipe de France 2 a réalisé un reportage à Locronan. La diffusion était prévue au journal de 13 heures la semaine suivante. Cinq villages avaient été retenus parmi les plus beaux villages de France, nous en étions très fiers !

L'actualité n'a pas permis cette diffusion, nous espérons que ce n'est que partie remise.

Locronan, au musée d'art et d'histoire,

Exposition temporaire :

« Tud kerne war gorf o roched »

(Corps noyés en chemise)

Jean-Noël Duchemin-Pêcheur de « tons » 2012

1er avril au 30 septembre.

À voir absolument !

Entrée du musée 2 €, gratuite pour les Locronanais.



Inauguration de l'exposition le 7 avril



les Loustig de l'ALSH (6-12 ans)



Ville de Locronan
Ble Lakorn



Samedi 12 mai 2012

de 9h à 13h

MARCHÉ AUX FLEURS

Place de la Mairie



Un grand choix de plantes fleuries vous sera proposé ainsi que des plants de légumes. Apportez vos jardinières, nous vous les garnirons.

Le mercredi 28 mars, les Loustig de l'ALSH (6-12 ans) ont pu participer (tout comme une centaine d'enfants issus d'autres accueils de loisirs) à la journée annuelle de sensibilisation à la sécurité routière "**Vélo piloté en toute sécurité**", organisée par les Cyclos Randonneurs de Quimper Cornouaille, avec la collaboration des Sapeurs Pompiers ainsi que celle de la gendarmerie, à la maison de quartier du Moulin Vert.

Douze ateliers (parcours d'agilité sur site puis sur route, films, démonstration de secourisme, quizz sur le code la route...) ont rythmé cette journée ensoleillée, à l'issue de laquelle chacun a été récompensé par un brevet de sécurité routière et est rentré très satisfait et davantage conscient des dangers de la route.

Séverine Rannou

AU FIL DE Locronan

- **Jeudi 26 avril, 21h, Ensemble MATHEUS**, musique classique, **Eglise St Ronan, 20€.**
- **Vendredi 27 avril, 18h, Club de lecture, bibliothèque** (salle de gauche).
- **Dimanche 29 avril, 12h, Cochon grillé, (APE Ecole Yves Tanguy)**, école Anne de Bretagne.
- **Dimanche 29 avril, 15h30, Passage du Tour de Bretagne cycliste 2012** : Vielle Route de Plonévez, Rue des Charrettes, place de l'église et rue Saint Maurice (Attention interdiction de circulation et de stationnement entre 14h et 17h sur ces voies).
- **Samedi 5 mai, 17h, Plantation de l'arbre de mai, Place de l'Eglise.**
- **Dimanche 6 mai, 15h, Fest deiz**, Espace Ti Lokorn, **3€.**
- **Vendredi 8 juin, 18h Audition des élèves de l'école de musique**, Espace Ti Lokorn entrée libre.
- **Jeudi 21 juin à partir de 18h, Fête de la musique (scène ouverte)**, Place de la Mairie.
- **Vendredi 22 juin à partir de 18h, Fête de la Saint Jean.**

**Tous les jours au musée et jusqu'au 30 septembre, exposition Jean-Noël Duchemin
(horaires d'ouverture de l'OFFICE de TOURISME)**

LA GRANDE TROMÉNIE 2013 Communiqué de l'association le jeu scénique de Locronan

« L'association le jeu scénique de Locronan recrute des acteurs, des chanteurs et des bénévoles pour la logistique afin de mettre en scène la vie de Ronan lors de la Grande Troménie 2013.

Les personnages du jeu scénique ont toujours été interprétés par les habitants et les proches de Locronan, aidez-nous à poursuivre la tradition en vous inscrivant à la mairie à partir du 2 avril jusqu'au 31 mai. Nous avons besoin d'un grand nombre de volontaires alors n'hésitez pas car tout le monde trouvera sa place dans le projet ».

ABOIEMENTS

Si votre chien aboie souvent de jour comme de nuit, des mesures s'imposent. Vos voisins n'ont pas à supporter cette gêne. Ils souffrent parfois en silence... Pensez-y !

Un chien attaché en permanence a très vite ce défaut ; même si par ailleurs il est très sympathique ! Merci aux propriétaires de chiens de prendre les mesures qui s'imposent pour faire arrêter les aboiements. Vos voisins vous en remercient.

Horaires d'ouverture de la mairie

	L	M	M	J	V	S
Matin	x	10h à 12 h				
Après-midi	14 à 17 h		x	14 h à 17h		x

Le maire Jean-Luc Engelmann et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Christian Lecanu (Finances, juridique, économie locale et touristique)

Marguerite Nicolas (Information et Communication)

Renée Ribeyre (Affaires scolaires, sociales, sportives et associatives)

Erwan Pianezza (Tourisme, culture, animations et relations associations culturelles)

mairiedelocronan@wanadoo.fr

<http://www.villedelocronan.fr>

Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : Séverine Rannou au 02.98.51.80.75.
et ou : animculture@villedelocronan.fr

Office du tourisme : <http://www.locronan-tourisme.com> Tél : 02.98.91.70.14.

Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr

Bibliothèque : mercredi : 17h-19h, samedi : 14h-15h30.
Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97 www.tiarsoñj.org

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.. Vos contacts à Locronan :

M-F. Bertho 02.98.91.76.59. et A. Jouan 02.98.70.30.69.

Déchèteries : **Quimper Nord**, lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h 12h-14h 18h ; mardi et jeudi 14h-18h.

Guengat du lundi au vendredi 14h-18h, le samedi 9h-12h, 14h-18 h

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18, **Gendarmerie** : 17,

Taxi : 02.98.91.83.50. / 06.82.82.56.56. (**conventionné C.P.A.M.**)

Horaires d'ouverture de la poste

	L	M	M	J	V	S
Matin	X	10h30 à 11h45	10h30 à 12h			
Après-midi	14h à 15h30		X	14h à 15h30		X